

Hôpitaux : grèves en Basse-Normandie et dans l'Essonne

Par trois fois, les personnels de l'Établissement Public en Santé Mentale (EPSM) de Caen ont opposé leur mobilisation pacifique à la tenue de trois instances (Commission d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail, Comité Technique d'Établissement, Commission Médicale d'Établissement). Par trois fois ces instances au cours desquelles le Directeur tentait de passer en force son plan de restriction des moyens du soin ont été annulées. **Le Directeur de l'EPSM ne désarme pas pour autant, il requiert du juge la présence des forces de l'ordre pour la tenue des futures instances.** C'est quasiment une première dans l'histoire de la démocratie des institutions hospitalières.

De même, depuis des années, les personnels sont en lutte pour dénoncer les effets de la gabegie du partenariat public/privé du CH du Sud Francilien. Aujourd'hui, ils et elles en payent le prix avec **52 suppressions de postes soignants**. A Arpajon, 8 lits de réanimation sont menacés de fermeture. CGT, FO, SUD appellait à la grève le 29 avril.

La fédération SUD Santé Sociaux apporte tout son soutien aux personnels de l'EPSM de Caen et de l'Essonne et exige que les directions de ces établissements cessent de bafouer les règles élémentaires de fonctionnement démocratique et respectent les personnels, les conditions de soins et de travail, et les instances représentatives. De nombreux autres établissements sont soumis à des plans d'austérité autant injustes que drastiques. **La fédération SUD Santé Sociaux dénonce une cure de restrictions et d'austérité sans précédent, infligée aux secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. La lutte menée dans ces deux établissements montre que rien n'est inéluctable.** SUD Santé Sociaux appelle les personnels de ces secteurs à se mobiliser, faire savoir les menaces qui pèsent sur leurs activités au service du public.

Rythmes scolaires : Hamon prolonge Peillon

Benoît Hamon, fraîchement nommé ministre de l'Éducation de Manuel Valls, vient de préciser le vendredi 25 avril ses projets sur les rythmes scolaires dans le premier degré.



Après une période de grand flou, où il était question « d'assouplissement », puis « d'expérimentation », puis de « nouveau cadre réglementaire », puis « de ne rien s'interdire », etc., les choses sont désormais aussi claires qu'elles peuvent l'être dans le cadre du bricolage constant du ministère sur cette question : **il s'agit de conserver le cadre de la réforme Peillon et de répondre uniquement à une partie des difficultés des mairies** - les seules dont les demandes ont été prises en compte. Les deux seules nouveautés des annonces de B. Hamon sont deux expérimentations :

1. « *il sera possible d'alléger les semaines [de 24 heures de classe] en raccourcissant les vacances scolaires.* »
2. il sera possible d'organiser les heures de classe sur 8 demi-journées par semaine (dont 5 matinées obligatoirement) au lieu de 9 car « il sera désormais possible de regrouper les activités périscolaires sur un après-midi par semaine, ce qui permettra aux mairies, notamment en milieu rural, de faciliter l'organisation des activités périscolaires et de faire des économies d'échelle » selon les mots mêmes du ministre. Cela ne répond en rien à l'essentiel des problèmes de cette réforme.

Rien sur les difficultés pour les enfants et les familles, rien sur les inégalités engendrées, rien sur la territorialisation, rien sur les revendications des personnels en termes de réduction du temps de travail, de hausse des rémunérations, d'amélioration des conditions de travail. Et pour les élèves, Hamon réintroduit la possibilité des journées de 6 heures de classe alors que leur suppression était le motif annoncé de la réforme ! Nous ne pouvons compter que sur nos mobilisations pour imposer l'abrogation de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre et une tout autre réforme pour l'école, ses élèves et ses personnels. C'est le sens de la campagne que la fédération SUD éducation a relancé sur le thème : « Rythmes scolaires, on ne lâche pas l'affaire ! »

Renault Trucks : les salarié-es se rassemblent à Lyon

Jeudi 24 avril, un millier de salarié-es de Renault Trucks se sont rassemblé-es à Lyon, devant les bureaux de la direction, à l'appel des syndicats SUD, FO, CGC, CGTC, CFDT. Ils et elles luttent contre le « Plan de Sauvegarde de l'Emploi » décidé par les patrons, exigent des informations fiables sur les projets de la direction, des engagements sur ce que toucheraient les volontaires pour quitter l'entreprise.

Non à l'agrément de la convention d'assurance chômage !

L'accord UNEDIC signé le 22 mars par CFTD, CFTC et FO est inacceptable car porteur de régression de droits sociaux. Il aboutit à plus de 300 millions d'euros d'économies sur le dos des chômeurs-euses, des précaires, des intérimaires et des intermittent-es.

Nous ne pouvons pas accepter de telles attaques sans réagir. Après la loi dite de « Sécurisation de l'emploi » qui facilite les licenciements et institutionnalise le chantage à l'emploi, cette nouvelle convention UNEDIC concerne aussi tous les salarié-es, qui ont le droit d'exiger que leurs cotisations chômage servent à une indemnisation de haut niveau. On ne trime pas pour finir avec une aumône du MEDEF ! Non content des cadeaux du gouvernement depuis deux ans, le patronat refuse d'augmenter ses cotisations pour « réparer » les dégâts sociaux dont il est seul responsable.

Trop c'est trop ! Non à l'agrément de la convention 2014 d'assurance chômage !

- ❑ **La remise en cause du régime, appliqué aux personnes en activité réduite** (moins de 78H par mois), permettant de cumuler revenu et indemnisation, va faire beaucoup de perdant-es, notamment les intérimaires.
- ❑ **Le montant de l'allocation journalière va diminuer** par la baisse du pourcentage du salaire de référence, de 57,4 % auparavant à 57 %. La borne d'âge pour bénéficier du maintien de l'allocation chômage jusqu'à sa retraite à taux plein, passe de 61 à 62 ans.
- ❑ **Les intermittent-es du spectacle vont voir leurs indemnisations baisser**, subir un système de différé qui va générer des périodes sans droit et un plafond de cumul salaire plus allocation variant selon que le contrat de travail tombe ou non sur un mois civil.
- ❑ **Le durcissement du délai de carence imposera aux salarié-es** percevant une indemnité supra légale, en cas de rupture du contrat de travail, un délai pouvant aller jusqu'à 180 jours contre 75 auparavant, avant de toucher ses allocations chômage (excepté les licenciés économiques). Et tour de forces des protagonistes de l'accord, les droits rechargeables, présentés comme une avancée, aboutiront, selon le mode de calcul retenu, à moins d'allocations pour certain-es.



L'union syndicale Solidaires appelle à l'unité des forces syndicales opposées à cette nouvelle attaque et à œuvrer aux mobilisations, aux côtés des associations de chômeurs et précaires, pour la défense des droits qui appartiennent à l'ensemble du salariat. Les manifestations du 1er mai doivent être l'occasion de réaffirmer ces exigences.

Contre le traité transatlantique, manifestons le 17 mai !

Les Etats-Unis et l'Union européenne (UE) négocient la signature d'un traité de libre-échange dont le but est d'instaurer un grand marché transatlantique (GMT) dans lequel toutes les réglementations liées au commerce seraient uniformisées.



Le gouvernement des Etats-Unis cherche à signer des accords de libre-échange afin d'intensifier ses échanges commerciaux : après l'ALENA (Amérique du Nord), le Partenariat Trans Pacifique (avec certains pays d'Asie et d'Amérique latine), le GMT doit permettre aux Etats-Unis de couvrir les principales zones économiques du monde par des traités commerciaux et de s'assurer une place centrale dans un contexte de concurrence économique débridée.

De son côté, l'Union européenne poursuit sa politique ultra libérale, tant dans ses

Des campagnes sont menées dans plusieurs pays européens. Des manifestations sont organisées le 17 mai. A Paris, elle aura lieu d'Opéra à République.

rappports commerciaux avec les autres Etats et zones économiques du monde (démantèlement des protections douanières, libéralisation maximum des échanges commerciaux...) qu'à l'intérieur de ses frontières (libéralisation de toutes les activités économiques, privatisations, nivellement par le bas des normes sociales...) Depuis les années 90, l'explosion du commerce mondial n'a créé ni croissance ni richesse supplémentaire, mais a exacerbé la concurrence entre les Etats et institutionnalisé toutes les formes de dumping (social, environnemental, fiscal, réglementaire...). Encore une fois, ces traités de libre-échange se discutent, se préparent et s'adoptent à l'abri du regard des peuples et de leurs représentant-es, mais sous la forte influence des lobbyistes de tout poil.

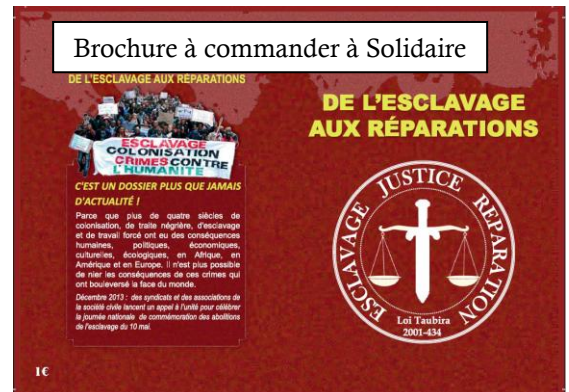
Esclavage : des réparations sont nécessaires !

Des associations ainsi que la CGT et l'Union syndicale Solidaires ont lancé un appel pour ouvrir les dossiers des réparations en ce qui concerne l'esclavage. La loi Taubira de 2001 a qualifié l'esclavage de crime contre l'humanité et l'a donc rendu imprescriptible, ouvrant droit à des procédures juridiques de réparation. C'est ainsi qu'en février, le CRAN a déposé plainte contre l'Etat et le groupe de BTP Spie pour crime contre l'humanité : la construction du chemin de fer Congo-Océan, entre 1921 et 1934 par la Société de construction des Batignolles pour le compte de l'Etat aurait causé la mort d'au moins 17 000 indigènes, en raison des conditions de transport et de travail.

La date du 10 mai a été retenue pour commémorer l'abolition de l'esclavage en 1848. Parmi les multiples initiatives qui se tiendront ce 10 mai 2014, les signataires de l'Appel organisent un rassemblement place Edmond Rostand près du Sénat.

L'Appel pour ouvrir le dossier des réparations considère que « tous les peuples qui ont subi la domination coloniale ou l'esclavagisme ont un droit moral et formel pour demander l'ouverture du dossier des réparations. Réparer, corriger les distorsions de l'histoire, ce n'est pas s'enfermer dans le passé mais le connaître afin de transformer le présent et préparer l'avenir. »

L'esclavage a été aboli en France en 1848. Le recours aux travaux forcés dans les colonies a été interdit en 1946. Mais ces pratiques ont laissé des traces durables dans nos sociétés, qui sont encore façonnées par les conséquences actuelles de ces crimes du passé. Des crimes de l'Histoire qui se distinguent par la racialisation des victimes et la contestation de leur humanité. Ainsi, la domination coloniale et cet esclavage qui, dit-on, appartiennent au passé, nous ont laissé comme héritage une réalité politique et socio-économique désastreuse dont les traumatismes perdurent jusque et y compris dans nos sociétés contemporaines. La disparition de cette aberration est une condition essentielle dans la construction de nouvelles formes de solidarité visant la création d'un monde plus égalitaire pour les prochaines générations.



Quand un tort est commis il doit être réparé ! Tous les peuples qui ont subi la domination coloniale ou l'esclavagisme ont un droit moral et formel pour demander l'ouverture du dossier des réparations. Réparer, corriger les distorsions de l'histoire, ce n'est pas s'enfermer dans le passé mais le connaître afin de transformer le présent et préparer l'avenir. Il est temps d'acter le principe du droit à la réparation et la multiplicité des formes à envisager : réparations mémorielles, sociales, politico-économiques, judiciaires, foncières et environnementales.

Seita à Carquefou (44) : la lutte s'organise



La Seita, monopole d'état jusqu'en 1976, n'a depuis cette date cessé de se restructurer pour ramener de plus en plus de liquidités à ses différents actionnaires. L'amorce des restructurations commence dans les années 80 avec les premières fermetures des manufactures de Nancy et de Pantin. Elles seront suivies par celles d'Orléans en 1982, de Lyon en 1987, de Marseille en 1990, de Dijon en 1993. En 1995, la Seita est privatisée pour favoriser la concurrence, en application des directives de Bruxelles. Elle prend le contrôle de ZPT Radom, usine qui est sensée absorber notre production à la suite de la fermeture du site de Carquefou avec le site de Tarnowo. Suivent les fermetures de Châteauroux et de Périgueux en 1998. En 1999, la Seita fusionne avec son homologue Espagnol Tabacalera, pour devenir Altadis. La division des allumettes est vendue. Les fermetures s'enchaînent à nouveau : Tonneins en 2000, Morlaix en 2001, Dijon en 2004 et Lille en 2005. En 2008, Altadis est racheté par le groupe britannique Imperial Tobacco et devient une de ses filiales. En 2011, après la fermeture des usines de Metz et de Strasbourg, il ne reste que quatre centres de production en France, à Carquefou près de Nantes, à Riom, à Furiani près de Bastia, et au Havre, contre une trentaine avant la privatisation.

En 2014, les salarié-es refusent de laisser fermer une autre usine, alors que les profits sont là, aux seules fins de donner encore plus d'argent aux actionnaires d'Impérial Tobacco. La Seita emploie environ 1200 salarié-es à l'heure actuelle en France. C'est plus du quart des effectifs qui sont concernés par les fermetures de sites. Avant le rachat par Impérial Tobacco, la Seita remontait à ses actionnaires près de 360 millions d'€. Cette année, la Seita a remonté au groupe Impérial plus de 570 millions d'€. Cela représente environ 475 000 € par salarié-e. Pour le CCE du 15 avril, SUD et CGT ont appelé à une grève, largement suivie. Les 15 et 16 avril, lors du CE, les grilles ont été bloquées et la production arrêtée. Le 23 avril, 500 personnes participaient à la Marche pour l'emploi à Carquefou, à l'appel de CGT et Solidaires.

Retrouvez les matériels liés à l'actualité et aux luttes des structures Solidaires sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/rubrique70.html>